

# DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

\*\*\*\*\*

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

\*\*\*\*\*

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU  
PETR GÂTINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	32/2021
Membres présents :	44		
Nombre de pouvoirs :	6	SÉANCE DU	30 juin 2021
Nombre de votants :	50		
Date de convocation :	24 juin 2021		
Date d'affichage :	1 <sup>er</sup> juillet 2021		

Le trente juin deux mille vingt et un, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Montargis en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MMES et MM.

3CBO : BURON Jocelyn, CHEVALIER Jean Luc (visioconférence), CORBY GUENEE Catherine, GAUDY Christophe (visioconférence), HAMON Stéphane, LUCAS Nathalie, MONIN Ghislaine (visioconférence).

CCCFG : COUTEAU Evelyne (visioconférence), FEVRIER Albert, JOBET Yohan (visioconférence), MALET Jean-Jacques, MARTIN Valérie, MAUFRAS Michel, MOREAU Philippe.

CC4V : BERNARD Françoise, BERTHAUD Jean, DHAMS Hélène (visioconférence), FACY Joël (visioconférence), LARCHERON Gérard, LEROY Angélique, NÉRAUD Frédéric.

AME : BILLAULT Jean-Paul, BOUSCAL Fabrice, CARNEZAT Marie Laure, CHARLES Valérie, CHRISTODOULOU Alexis, CLERET Benjamin, COULON François (visioconférence), DE LAPORTE Hélène, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent (visioconférence), DIGEON Benoît, DUCHENE Jean Marie, DUPATY Gérard, FAURE Cyril, GADAT KULIGOWSKI Brigitte, GAILLARD Michel (visioconférence), GODEY Eric (visioconférence), JOLIVET Thierry, LAVIER Jean-Charles, MOUTAUX Corinne (visioconférence), TOURATIER Claude, TERRIER Charles, WEBER Edouard.

PARTENAIRES : GRANDPIERRE Alain (visioconférence)

**ABSENTS EXCUSÉS :** MMES et MM.

3CBO : DUPUIS Thierry.

CCCFG : DE WILDE Florent.

CC4V : GADOIS Céline, LAMIGE ROCHE Chantal.

AME : BOUQUET Christophe, GUERIN Régis, LELIEVRE Gérard, LEON Fabien.

PARTENAIRES : GABORET Jalila, MELZASSARD Corinne, DE CREMIERS Christelle.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2021

Application agréée E-legalite.com

**POUVOIRS** : M. DE WILDE Florent a donné pouvoir à MME MARTIN Valérie, MME GADOIS Céline a donné pouvoir à M. LARCHERON, MME LAMIGE-ROCHE Chantal a donné pouvoir à M. NÉRAUD Frédéric, BOUQUET Christophe a donné pouvoir à M. DUPATY Gérard, LELIEVRE Gérard a donné pouvoir à Jean-Paul BILLAULT, LEON Fabien a donné pouvoir à M. DIGEON.

**Secrétaire de séance** : MME MARTIN Valérie, Communauté de Communes de Canaux et Forêt en Gatinais

## **AAC Ecologie Industrielle Territoriale (EIT)**

---

L'ADEME et la Région Centre-Val de Loire ont lancé le 23 mars 2021 un Appel à Candidature à destination des collectivités locales et associations qui souhaitent déployer une démarche d'Écologie Industrielle Territoriale (AAC-EIT).

Un dossier de pré-inscription a été enregistré à la date du 1er juin. Nous devons faire parvenir le dossier final de candidature courant juillet accompagné de cette délibération sur les portails des deux financeurs (AGIR pour la transition et Nos aides en ligne).

Le PETR, appuyé par des courriers d'intention de ses partenaires, souhaite candidater à cet appel afin de déployer l'EIT à l'échelle du bassin de vie de Montargis, territoire d'une grande maturité environnementale et engagé depuis plusieurs années dans des démarches de transition écologique et en cours d'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), dans le cadre d'une expérimentation d'une durée de 24 mois.

Cette expérimentation est co-pilotée avec l'association PERSÉE3C (*Pour l'Engagement et la Responsabilité Sociétale des Entreprises, l'Économie Circulaire, Coopérative, Collaborative*), représentant les entreprises locales, et coanimée avec les 4 EPCI membres du PETR et les deux chambres consulaires : la CCI du Loiret et la CMA Centre-Val de Loire.

Une convention de partenariat entre les Parties a été élaborée et sera signée à postériori de la validation accordée par l'ADEME et la Région CVL. Cette convention vise à engager chaque Partie au respect d'un programme d'animation détaillé sur les outils nécessaires et les temps de mission par phase et par partenaire, et ainsi de permettre aux acteurs du territoire de bénéficier de l'expertise et de l'accompagnement des chambres consulaires sur le sujet de l'EIT.

- Phase 1 : Lancer et piloter de la démarche (septembre à novembre 2021)
- Phase 2 : Identifier, collecter, analyser les flux (décembre 2021 à juillet 2023)
- Phase 3 : Mettre en relation les acteurs pertinents pour créer les synergies et accompagner à leur mise en œuvre opérationnelle (janvier 2022 à juillet 2023)
- Phase 4 : Évaluer et pérenniser la démarche (juillet 2022 à juillet 2023)

Une attention particulière est portée à l'appropriation et à la formation aux outils et méthodes liées à l'Écologie Industrielle et Territoriale afin de permettre un transfert de compétences à destination du territoire. L'enjeu majeur étant de démontrer que l'EIT permet des gains économiques et environnementaux à l'échelle des entreprises mais également pour l'écosystème territorial.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-045-200086643-20210630-032\_2021-DE

# DÉLIBÉRATIONS

N°32/2021

- Récapitulatif des frais facturés par les chambres consulaires en cours de discussion à titre indicatif.
- Ces montants sont susceptibles d'être revus à la baisse.

Cette facturation correspond à 151 jours de mission répartis entre l'année N (104 jours) et l'année N+1 (47 jours).

Nature des frais	Année N en € HT	Année N+1 en € HT	TOTAL
Missions experts EIT	57 200,00 €	25 850,00 €	83 050,00 €
Abonnement annuel ACTIF	1 560,00 €	1 560,00 €	3 120,00 €
Formation	1 200,00 €	- €	1 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>59 960,00 €</b>	<b>27 410,00 €</b>	<b>87 370,00 €</b>

\* Logiciel de capitalisation des données et d'analyse des données en matière d'EIT



- Taux d'aide maximum accordé par l'ADEME et la Région : 70%
- Le reste à charge de 30% devrait être à répartir entre les EPCI, une lettre d'engagement de règlement de ce montant auprès des Présidents d'EPCI sera demandée en ce sens. Le PETR s'engagera dans cette démarche qu'à l'issue d'un accord écrit de cette répartition. Il est à noter que ce montant peut évoluer à la baisse en fonction des financements additionnels à solliciter dans le cadre de Territoire d'Industrie.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le PETR à répondre à cet appel à candidature (AAA-EIT)
- **VALIDE** le contenu de la convention de partenariat,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,  
Frédéric NERAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2021

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 29/07/2021

Application agréée E-legalite.com